

REVUE DE PRESSE



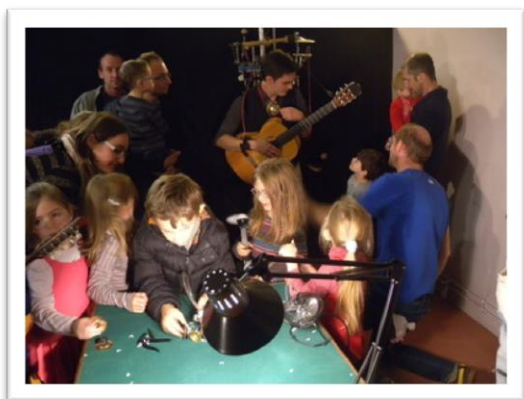
08 NOVEMBRE 2016

> 21 NOVEMBRE 2016



Mercredi 09 novembre 2016 / Maron

Santiago, l'homme-orchestre



Santiago a montré ses instruments au public après sa prestation.

C'est un moment de pure poésie que vient d'offrir, samedi, Santiago, jeune artiste de la compagnie « La Muette ». Le décor avait été planté à la bibliothèque, plongée dans le noir, un petit ventilateur, quelques verres, des gobelets en plastique, une râpe de cuisine devinrent pour un temps source de sons étonnants. Et quand la marionnette au faciès surprenant fit son entrée au bout des doigts de Santiago, le public adhéra instantanément.

Quelques rires d'enfants fusèrent mais l'atmosphère était à la concentration. Cet homme-orchestre porte à même le corps un bloc instrumental de 18 kg, constitué d'instruments les plus divers : harmonica, batterie, tambour..., le tout manipulé adroitement par l'artiste jouant en même temps de la guitare. Un solo musical époustoufflant salué par le public qui ne manqua pas, en fin de spectacle, de presser le jeune homme de questions, tout en admirant son matériel.

Magali Louis, chargée des affaires culturelles à la Communauté de communes Moselle Madon, à l'initiative de cette animation, exprima sa satisfaction quant à la qualité du spectacle qui entre dans le cycle thématique de La Filoche axé ce trimestre sur la manipulation.

Jeudi 10 novembre 2016 / Richardménil

Communauté de communes : avis négatif du conseil

Les communes de la communauté de communes Moselle-et-Madon, dont fait partie Richardménil, doivent se prononcer, dans un délai de trois mois, sur la révision des statuts de la CCMM qui portent sur le transfert de la compétence PLU, le partage de la taxe d'aménagement, la suppression de la compétence balayage, l'élargissement de la compétence assainissement des eaux pluviales et la nouvelle organisation territoriale.

En premier lieu, le conseil municipal regrette le calendrier très serré imposé aux communes qui doivent délibérer avant le 15 novembre, ne laissant pas assez de temps pour débattre des sujets importants de ce projet de révision.

Par ailleurs, la prise de compétence PLUI inquiète les élus. En effet, si la commune reste signataire des autorisations d'urbanisme, ce transfert de compétence interroge sur la capacité de la CCMM à imposer à une commune sur son territoire un projet d'aménagement auquel elle s'oppose. Les communes sont le lieu privilégié de l'identité d'appartenance de l'ensemble des habitants et un échelon pertinent de définition et de développement des services de proximité au bénéfice de tous les publics. Il est donc essentiel que soit assurée la prise en compte de l'avis de la commune sur tout projet concernant son territoire.

De plus, concernant l'abandon de la compétence balayage par la CCMM, le conseil désapprouve cette décision unilatérale prise en cours d'année et régularisée tardivement dans les statuts, obligeant les communes à des délibérations spécifiques dérogoires pour l'engagement de cette nouvelle dépense.

Enfin, le conseil s'interroge sur le caractère suffisant et pérenne du nouveau partage proposé pour la taxe d'aménagement, qui est une recette par essence aléatoire et dont l'étude diligentée par la CCMM n'est pas achevée à ce jour.

Pour l'ensemble de ces motifs, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter contre le projet de révision des statuts et de financement des compétences nouvelles soumis à son avis par la CCMM.

Jeudi 10 novembre 2016 / Neuves-Maisons

L'usine de potabilisation ouvre ses vannes



Les nouvelles techniques de potabilisation de l'eau expliquées aux élus du territoire de Moselle et Madon

Démarrage officiel de la nouvelle usine de potabilisation de Moselle et Madon par le président de la CCMM Filipe Pinho

L'inauguration de la nouvelle usine de potabilisation située à Messein, en présence de nombreux élus territoire, clôturait sa phase de test et officialisait le lancement de celle-ci qui était attendu de longue

date.

Il faut dire que l'ancienne station qui fut construite autour de 1960 était vétuste et son remplacement devenait une urgence d'autant plus que les techniques de potabilisation d'eau ont considérablement évolué.

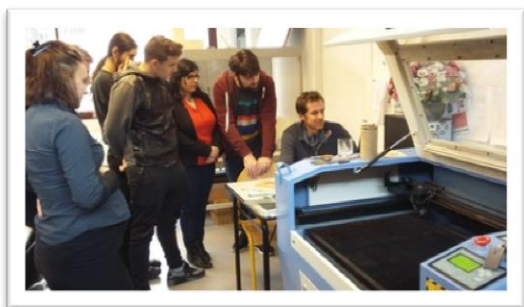
Le montant de l'opération s'élève à 4.000.000 EURHT et permet à la communauté de communes de Moselle et Madon de se doter d'une usine moderne dont le fonctionnement s'appuie sur l'enchaînement de trois étapes avec le prétraitement comprenant la pré-minéralisation, l'affinage pour traiter les pesticides ainsi que les matières organiques et enfin la désinfection par un traitement UV et par une chloration.

Sur ce point, il faut ajouter que l'usine nécessite un affinage pointu qui durera plusieurs mois, en raison de la captation d'eau de surface de la Moselle dont les fluctuations de qualité varient fortement, notamment en fonction des saisons.

Parmi les chiffres clés, il a été précisé que la nouvelle usine de potabilisation peut traiter jusqu'à 1.800 m³ d'eau par jour, soit plus de 660.000 m³ d'eau distribués par an pour 5.900 abonnés desservis.

Vendredi 11 novembre 2016 / Vannes-le-Châtel

Une formation pour un emploi



Une attestation de formation leur sera remise le 2 décembre.

En partenariat avec le CERFAV, le groupe Orange, la Mission Locale Terre de Lorraine, et la Filoche de Chaligny (54) gérée par la Com'com Moselle et Madon, un groupe de personnes de Neuves-Maisons (54), en recherche d'emploi, a été accueilli par Philippe Garenc, responsable du Fablab. Il a été proposé à ce groupe de créer un objet utile, à l'aide des machines numériques équipant le Centre européen de Recherches et Formation des Arts Verriers. Il s'agit de réaliser des emporte-pièce pour confectionner des biscuits sablés. À l'issue des 6 séances dispensées, chacun se verra remettre une attestation de formation lors d'une cérémonie organisée le 2 décembre à la Filoche de Chaligny.

Jeudi 17 novembre 2016 / Méréville

Verger pédagogique



De la graine de pépiniériste.

pas équipés pour ce temps-là.

Nul besoin d'attendre la Sainte-Catherine ! Un matin frileux et pluvieux de cette mi-novembre, des courageux se sont déplacés pour participer à la plantation d'arbres fruitiers sur une parcelle communale, rue de la Source. Des migrants, hébergés à Neuves-Maisons, devaient participer à cette opération organisée par la commune en partenariat avec l'Association régionale d'expérimentation fruitière de l'Est, mais ils n'ont pas pu venir, n'étant pas équipés pour ce temps-là.

Sept trous d'1 m 30 chacun attendaient pommiers, mirabelliers, poiriers, et pruniers. Le mode opératoire est bien rodé. Une cage en grillage à lapin de 10 mm entoure les racines pour les protéger des rongeurs. Racines qui sont pralinées dans une bouillie composée d'un tiers de bouse de vache, un tiers de terre de foisonnement, un tiers d'eau ! Ensuite, on place le tuteur, on rebouche et on met en place une protection tubulaire contre les cervidés.

L'intérêt certain de cette opération est de créer des vergers conservatoires. Les greffons sont prélevés sur les arbres de la commune. Ce fut également un moment ludique pour 25 élèves de CM1, CM2, venus prêter main-forte aux professionnels de la plantation et ravis de patauger dans la gadoue.

Samedi 19 novembre 2016 / Xeulilly

Coloriage et musique au RAM



Une rencontre animée par Céline et Marie, animatrices.

La rencontre de novembre du relais d'assistants maternels "Au fil d'Ariane" a réuni ce jeudi, à l'accueil périscolaire, dix assistantes maternelles et treize enfants. Après l'accueil café et les jeux libres en début de séance, place à la découverte des sons de plusieurs instruments de musique pour les moins de 18 mois, pour les plus grands, exercice de coloriage sous forme de fresque sur les animaux de la forêt du plus bel effet, des comptines accompagnées de quelques notes de musique ont clôturé cette rencontre.

Contact : RAM au fil d'Ariane, au 03.83.53.25.06 . - fildariane@cc-mosellemadon.fr.

Samedi 19 novembre 2016 / Pulligny

Lire en s'amusant



Atelier numérique à la médiathèque.

Une douzaine d'enfants se sont retrouvés à la médiathèque pour découvrir une nouvelle façon de lire. Malaya Mascherin, Laurence Lamielle et Valentin Maronat, les animateurs de la Filoche, sont venus présenter : comment lire avec sa tablette ou un smartphone. Les enfants ont écouté Valentin lire l'histoire de Morris Lessmore avec "Les fantastiques livres volants". Cette histoire, téléchargée sur une tablette, était différemment racontée et interactive. Les images s'animaient par magie. Un autre livre "copain" de Charlotte Gastaut a passionné les enfants. Ces livres numériques peuvent être

empruntés à la Filoche.

Sécuriser l'accès au centre aquatique



Les représentantes des instances dont Mélanie Planchais, qui a vécu une ouverture similaire à Toul.

Le comité consultatif du centre aquatique vient de se réunir dans les locaux de la Com'com Moselle et Madon. Circulation et gestion des flux ont été passées à la loupe.

L'objectif premier était de travailler sur la circulation sur le site.

Et notamment de réduire les nuisances apportées par les travaux. L'idée de faire un circuit traversant partant de la Filoche jusqu'à la rue de l'Abbé-Muth a été évoquée. L'entrée et la sortie du parking se feront par l'ancienne gare. Les bus scolaires feront les déposes en dehors du parking et un chemin piéton sécurisé les mènera devant l'entrée. La demande d'une voirie adaptée pour anticiper le flux à venir des usagers a été émise.

Un plan d'urgence pour l'accès des secours

Quant à l'intervention éventuelle des secours, le SDIS est chargé d'établir un plan d'urgence. Ensuite, la circulation interne a été évoquée, avec l'accès à la zone de loisirs composée de sauna, hammam, jacuzzi, salle de fitness et cardio-training ainsi que la terrasse attenante ainsi que l'accès aux vestiaires et bassins. Toutes les idées ont été entendues et seront remontées, le comité n'ayant un rôle uniquement consultatif et non décisif.

La communication a donc été étudiée, avec la présence de Mélanie Planchais, chargée de communication sur le Toulais, qui a vécu une ouverture similaire avec la piscine Ovide à Toul. Nombreuses sont les idées apportées tels que des courts-métrages sur l'avancée des travaux, des infos sur le site de la Com'com, ou encore, le travail pour définir le nom de la piscine et la charte graphique.

La "Goulotte" du Rocmet,



Le chantier a été mené rondement. La « Goulotte » est à nouveau visible.

Le circuit de randonnée, dit du "Bois du Four", récemment inauguré par la Com'com Moselle et Madon, comporte un vestige minier : la « goulotte » du Rocmet. Pas moins de 4 mines ont été ouvertes sur cette rive gauche de la Moselle après la défaite de 1870, suite à la réquisition des mines du Nord et de la Moselle par l'Allemagne.

Cette « goulotte » installée sur le port du Rocmet, en bordure de l'ancien canal, permettait de transborder le minerai dans des péniches qui l'acheminaient en Meuse ou en Haute-Marne, siège des sociétés propriétaires des mines.

Cette installation a, au fil des ans, été recouverte plus ou moins par la végétation environnante. Citée dans le guide présentant ce circuit de randonnée, elle vient de bénéficier d'un « relooking », réalisé par des agents de la Com'com de Moselle et Madon et des randonneurs bénévoles. Elle peut maintenant

être admirée depuis la vélo route-voie verte, empruntée par le circuit de randonnée, entre la Moselle et le plateau de Pont-Saint-Vincent.



COMMUNES

CCMM

L'accessibilité en bonne voie

Le conseil s'est réuni vendredi soir sous la présidence de Patrick Potts, maire.

Révision des statuts de la communauté de communes. Le conseil approuve la révision des statuts de la CCMM et adopte le principe de financement des compétences nouvelles par le biais d'un partage du produit de la taxe d'aménagement.

Accessibilité. Le conseil approuve le projet communal concernant les établissements recevant du public, église, écoles, mairie, salle polyvalente pour des travaux de cheminement, de signalétiques, de sanitaires et de stationnement pour un montant de 18.700 EUR répartis sur 3 ans.

Coupes de bois 2017. Le conseil approuve le programme des coupes de bois présenté par Christian Drouot et maintient le tarif du stère de menus produits forestiers à 7 EUR HT le stère. 26 personnes sont inscrites à ce jour.

Personnel. Le conseil accepte l'institution du temps partiel pour le personnel communal qui en ferait la demande.

Lundi 14 novembre 2016 / Neuves-Maisons

Nouvelle vie pour la rue du Capitaine-Caillon



Au côté du maire, l'adjoint Bellotti dévoile le plan des travaux.

Vieux grognard napoléonien, le capitaine Caillon aurait mérité une rue plus impériale que celle qui porte son nom.

En effet, l'artère principale de la ville ne donne pas envie d'y flâner et de s'y attarder. Et pourtant elle recèle commerces et services ainsi que la mairie et la gendarmerie « Elle est mal foutue », résume en toute franchise le maire Jean-Paul Vinchelin, qui voit la nécessité de lui redonner du lustre, appuyé par

l'adjoint aux travaux Jean-François Bellotti, ainsi que par l'unanimité du conseil municipal. Un cabinet d'architectes, un bureau d'études et un paysagiste planchent sur le dossier dont le coût est estimé à près d'un million d'euros.

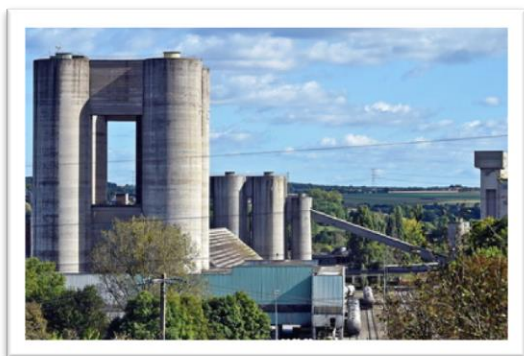
M. Bellotti a travaillé sur un cahier des charges : élargissement des trottoirs et l'enfouissement des fils électriques. « A chaque phase des travaux il y aura des réunions publiques avec les riverains et les commerçants », annonce-t-il. Le coût des travaux est estimé à près d'un million d'euros mais avec une recherche de subventions.

La gendarmerie serait déplacée à l'arrière du bâtiment qu'elle occupe actuellement et comprendra 30 logements pour le personnel. Il faudra créer de nouvelles voiries avec places de parking par le prolongement de la rue de Povoia. L'éclairage se fera par des leds, moitié moins chers en consommation que les ampoules actuelles.

Les arrêts de bus seraient déplacés à hauteur du bâtiment de l'actuelle gendarmerie dont l'avenir n'est pas décidé. Les travaux de rénovation de la rue Caillon devraient commencer au 2e semestre 2017, en coopération avec la communauté de communes. Se pose aussi la gestion des cases commerciales vacantes, ainsi que la signalétique et les panneaux électroniques d'information municipale. Le point central avait déjà fait l'objet d'un aménagement avec un jet d'eau en forme de pince à linge, allégorie aux ménagères. Il a été démoli, laissant la place à des tas de cailloux grillagés. Place à d'autres imaginations.

Jeudi 17 novembre 2016 / Xeuilley

La cimenterie agite les voisins



Pour les signataires de la « lettre d'habitants », les « demandes de dérogations de certaines entreprises pour ne pas appliquer les directives européennes sont insupportables ».

A Frolois, placée sous les vents venant de la cimenterie Vicat de Xeuilley, 110 personnes ont signé une lettre aux ministre, élus et préfet pour dire non à une dérogation pour les rejets en dioxyde de soufre.

Frolois, son église, sa mairie, ses 700 habitants...

Mais cette commune a aussi une particularité : celle d'être placée sous les vents de la cimenterie Vicat, située sur le territoire de Xeuilley. Et depuis quelques semaines, s'il y a un sujet qui fait causer, c'est bien la demande de cette entreprise de déroger à des normes devenues plus sévères pour les émissions de dioxyde de soufre.

Une réunion publique, à l'initiative de la cimenterie, avait convié début octobre tous les villages environnants. Les échanges furent toniques. La cimenterie avait ainsi rappelé avoir réduit de 40 % l'apport de la carrière attenante (marne riche en soufre), réalisé d'importants investissements pour traiter ses rejets, expliqué que les coûts de traitement pour l'oxyde de soufre seraient disproportionnés.

« Respecter la directive »

Le groupe industriel avait néanmoins réfuté faire du chantage à l'emploi (une centaine de salariés) tandis que des habitants évoquaient des nuisances actuelles (comme le bruit) et passées. Cette fois, la grogne prend une autre dimension puisqu'une lettre, signée par 110 habitants, « essentiellement de Frolois », a été adressée à la ministre de l'Environnement, au préfet, aux élus... : « A l'heure où la COP21 se met en marche pour la planète, où les directives européennes s'engagent dans la volonté de réduire les émissions industrielles, les demandes de dérogations de certaines entreprises pour ne pas appliquer ces directives sont insupportables ». Et le courrier d'ajouter : « Le groupe Vicat, cimentier international coté en bourse, peut et doit encore faire les efforts pour diminuer ses rejets et respecter au plus vite la directive ».

Mesure des rejets

À l'origine de ce courrier, un personnage bien connu : Olivier Tillard, ancien premier adjoint de Frolois, appelle ainsi les douze communes des environs à prendre position. Et de marteler : « Si elles disent non, cela aura du poids ! Ce que nous voulons aussi, c'est faire s'interroger tous les habitants. Notre démarche n'est pas vindicative, mais le contenu de cette directive était connu depuis cinq ans et cet industriel avait déjà traîné des pieds dans le passé ». Les signataires ne se satisfont pas non plus des

résultats de la station de mesure d'Air Lorraine. « Est-elle encore bien positionnée aujourd'hui ? ». Voilà qui en tout cas va animer le débat alors que les maires de Xeuilley et Frolois avaient déjà manifesté leur vigilance, le premier rappelant le poids économique de l'entreprise. Et Olivier Tillard d'insister : « Nous voulons alerter ! Et c'est tout ! »...

Ghislain UTARD

Vendredi 18 Novembre 2016 / Maron

Désaccord sur le transfert

Compte tenu de la récente législation touchant les compétences des communautés de communes, il a été demandé aux conseils municipaux d'adopter (ou non) les nouvelles dispositions modifiant ces compétences. À Maron, le conseil devait se prononcer sur le transfert à la Communauté de Commune de Moselle et Madon (CCMM), de la compétence Plan local d'urbanisme (PLU), le partage de la taxe d'aménagement et l'élargissement de la compétence assainissement qui englobe la gestion des eaux pluviales.

Polémique

Ce problème de transfert de compétences a soulevé une polémique au sein du dernier conseil municipal. Plusieurs membres ont exprimé leur désaccord, arguant le fait que la CCMM « rognait » de plus en plus sur les compétences de la commune. Non seulement, la commune perd ses prérogatives dans certains domaines mais cela entraîne parfois l'augmentation de dépenses pas forcément favorables à la commune et parfois inattendues, comme celle qui vient de lui être imposée avec l'abandon de la compétence balayage, décidé par la CCMM en cours d'année.

Ce désaccord s'est exprimé par le vote suivant : 9 voix pour, 3 abstentions et 3 contre.

Si la délibération a finalement été approuvée, c'est que le transfert de compétences à la CCMM est assorti d'une prise en charge par cette dernière de dépenses assurées jusqu'alors par la commune, quant à la gestion des eaux pluviales et celle afférente au PLU ; la commune perd en compensation une partie de la taxe d'aménagement.

Samedi 19 novembre 2016 / Flavigny-sur-Moselle

Délibérations du conseil municipal

Flavigny-sur-Moselle. Questions de compétences au conseil municipal

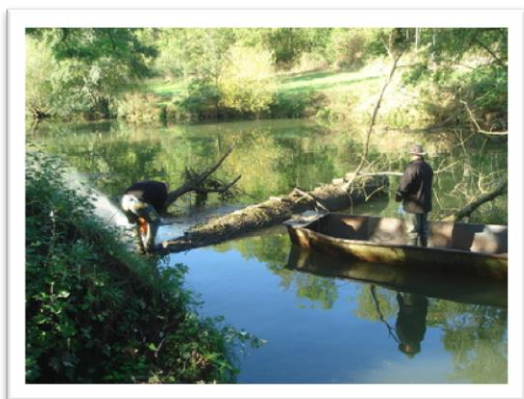
Le conseil donne son accord sur les nouvelles prises de compétence PLU et assainissement eaux pluviales par la Com'com Moselle et Madon. Il s'oppose à la restitution de la compétence balayage si elle ne s'accompagne pas d'une augmentation de l'attribution de compensation identique à celle retirée en 2014. Il conteste également le mode de financement exclusif. Le conseil autorise la vente de bois de chauffage au prix de 9 € le stère et attribue une subvention de 300 € à l'association Handismile. Une construction modulaire sera mise en place au Chaubourot durant les travaux au foyer socioculturel.



ACTUALITES

DIVERSES

Au chevet du Madon



L'énorme peuplier a été coupé en plusieurs morceaux pour que les ouvriers puissent l'extraire du lit de la rivière.

Les arbres morts ou gênant le cours de la rivière ont été retirés par une entreprise spécialisée. Les riverains, qui redoutent toujours les inondations, sont désormais rassurés.

Créé depuis plusieurs décennies, le Syndicat de travaux de la Vallée du Madon se penche une nouvelle fois sur « sa rivière », le Madon.

Ce syndicat compte six communes depuis sa création : Voinémont, Ceintrey, Autrey, Pulligny et Pierreville. Elles ont été rejointes par Frolois il y a quelques années.

A la demande du Syndicat, le bureau d'études SINBIO a proposé un entretien et une restauration des rives de ces six communes, la dernière intervention datant de 2013.

Le travail réalisé par SW Environnement a débuté par Voinémont.

De nombreux arbres morts, dépérissant ou penchant dangereusement vers la rivière, ont été enlevés.

Craintes des riverains

Ces arbres qui défigurent le Madon et obstruent son écoulement sont la hantise des riverains qui craignent les débordements de cette rivière, si tranquille en été. La quantité de bois retiré des rives, à Voinémont, est impressionnante ! Plusieurs arbres sont tombés en travers de la rivière et ont donné du fil à retordre aux ouvriers, en particulier ce peuplier imposant qui affichait de belles mensurations : 75 cm de diamètre et 2,35 m de circonférence. Il a été coupé en plusieurs tronçons avant d'être extrait du lit de la rivière. Les rives de Frolois reçoivent un traitement particulier car jamais encore elles n'avaient bénéficié d'une restauration.

Puis, lorsque le temps le permettra, l'entreprise reviendra travailler sur Ceintrey, Autrey, Pulligny et Pierreville ainsi qu'au niveau des deux ponts.